

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**TRA 005-3944/18/BM**

**■ Portage par la Métropole de l'opération grand public "Mobile sans ma voiture"  
MET 18/7483/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence portera l'opération « Mobile sans ma voiture », prévue en octobre 2018. Cette opération consiste à proposer à une centaine de volontaires de se séparer de leur véhicule personnel pendant un mois. En échange, les partenaires de l'opération offriront, sur la période, la gratuité des transports en commun et des offres de voitures et de vélos partagés (Citiz, Twizy, Le Vélo, etc,...).

Cette opération s'inscrit dans le champ de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine, votée en décembre 2016, qui vise à diminuer le nombre de trajets automobiles en coordonnant toutes les offres alternatives, publiques et privées. L'intérêt de l'opération est également de s'adresser aux particuliers et de les encourager à tester de nouveaux usages, en valorisant l'offre de services existante actuellement. Les participants à la première expérience en 2017 se sont montrés satisfaits et certains prévoient de se séparer de leur véhicule personnel. L'opération a en outre bénéficié d'une bonne couverture médiatique.

Un des axes de l'édition 2018 est la mise en avant du nouvel abonnement Pass intégral Aix Marseille Provence, valide sur tous les réseaux de transport de la métropole et sur les trains express Régionaux : RTM, Cartreize, Pays d'Aix Mobilité, Aix en bus, Bus de l'étang, Ulysse, Libébus, Lignes de l'Agglo, LeVélo, y compris navettes maritimes RTM et Ulysse.

Le Pass Intégral mensuel est offert aux participants à l'opération pour leur permettre d'en tester toutes les nouvelles possibilités. Une centaine de ménages participants à travers la Métropole est attendue, soit 300 personnes environ. Le coût supporté par la Métropole pour ce tarif promotionnel grand public est estimé à environ 21 900€ TTC.

Cette opération sera précédée par une campagne de communication et suivie par une démarche d'évaluation.

Signé le 28 Juin 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 09 juillet 2018

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1111-8 et R1111-1 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence .

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article unique :**

Est approuvée l'offre d'un Pass intégral mensuel aux volontaires qui se séparent de leur voiture pendant l'opération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS